

VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

N° 28092022/008

REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Approbation des tarifs et du règlement d'utilisation de la patinoire éphémère NOMENCLATURE : 7.10.8

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 28 SEPTEMBRE, À DIX NEUF HEURES TRENTE, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 22 septembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-neuf, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, Mme LE JEAN, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, Mme CLISSON-RUSEK, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. SIMONIN, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme FERNAND-DETRIE par Mme NED, Mme BARBAUT par Mme DANWILY, Mme CORVEE-GRIMAUULT par M. ANCELIN, M. BOREL-MATHURIN par M. KERVEILLANT, M. HAUSEUX par M. BONAZZI

ETAIT ABSENTE :

Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 20 heures 11 et révoque son pouvoir

M. SIMONIN quitte la séance à 22 heures 32

M. LACOIN quitte la séance à 22 heures 48

Secrétaire de séance : M. HOUERY

Résultat du vote : Votants : 34

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY)

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Henry-Pierre Méloné, Maire-Adjoint délégué aux Sports,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission Education, Social, Sports, Petite Enfance, Citoyenneté, Jeunesse en date du 14 septembre 2022,

CONSIDERANT que la commune souhaite installer sur la Place Condorcet une patinoire du 17 Décembre 2022 au 1^{er} Janvier 2023,

CONSIDERANT que le Règlement d'utilisation de la patinoire éphémère a pour objet de définir les conditions générales d'achat des billets, les mesures de sécurité, les modalités d'utilisation ainsi que les obligations à respecter pour le bon fonctionnement la patinoire,

CONSIDERANT qu'il convient d'instaurer des tarifs pour les entrées à la patinoire,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : **APPROUVE** les termes du Règlement d'utilisation de la patinoire éphémère annexé à la présente délibération.

Article 2: **FIXE** un tarif plein de 8 euros pour les personnes de plus de 12 ans et un tarif réduit de 5 euros pour les enfants de 12 ans et moins ainsi que pour toutes personnes réservant des créneaux aux horaires suivants : 13H, 14H et 15H.

Article 3: **IMPUTE** les recettes correspondantes au budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Nicolas HOUERY



Le Maire,



Patrick DONATH

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bourg-la-Reine, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte a été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine

le 05 OCT. 2022
et Publié par voie
électronique le 10 OCT. 2022